

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 22/05/2023

DELIBERATION N° 018-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-cinq mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER

Absents : Guillaume CIANCIO et Bernard ROQUE

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO donne pouvoir à Christine FERRET
Bernard ROQUE donne pouvoir à Fabien SCHURRER

Monsieur Fabien SCHURRER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUJOLAISES 2023

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'une somme globale a été inscrite en dépenses de fonctionnement à l'article 6574. Il est désormais nécessaire de délibérer pour les attributions individuelles aux associations.

Le Pep's Pujolais	1 000 €	Coopérative scolaire	2 500 €
Age d'or de L'Imbaisse *	1 900 €	Route d'espoir	200 €
Les théâtreuses pujolaises	300 €		

* La participation de la commune pour la manifestation des BrescouDOS en août 2023, est comprise dans la subvention allouée à l'association Age d'or de L'Imbaisse.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces montants individuels, dont le total s'élève à 5 900 € (cinq mille neuf cent euros).

Afin d'écartier tout risque de conflit d'intérêt, les membres faisant partie des associations concernées par la demande de subvention ne prennent pas part au vote.

Concernant la subvention allouée à l'association Le Pep's Pujolais :

Par 12 voix POUR, 0 VOIX Contre, 3 ABSTENTIONS

Concernant la subvention allouée à l'association Age d'or de L'Imbaisse :

Par 11 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 4 ABSTENTIONS

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20230525-0182023-DE



Concernant les associations Les théâtres poujolaises, la Coopérative scolaire et Route d'espoir
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 5 900 €.

Acte rendu exécutoire le .../05/2023

Après dépôt en Sous-Préfecture le .../05/2023

et publication ou notification du .../05/2023

Le secrétaire de séance
Fabien SCHURRER

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification